

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MARS 2007**

**Délibération**  
n° 2007.03.118

**ORU Ma Campagne -  
Basseau Grande  
Garenne - Champ de  
Manoeuvre : mission  
d'ordonnancement  
pilotage coordination  
urbain (OPCU) : appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

**Membres présents :**

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

**Excusé(s) :**

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**ORU MA CAMPAGNE - BASSEAU GRANDE GARENNE - CHAMP DE MANOEUVRE : MISSION  
D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION URBAIN (OPCU) : APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

La ComAGA s'est engagée dans les Opérations de Rénovation Urbaine de trois des quatre sites en ZUS présents sur son territoire. Une convention pluriannuelle relative aux ORU a été signée le 23 décembre 2005 et des avenants seront signés en 2007 pour approuver les projets sur les sites de Basseau Grande Garenne et du Champ de Manœuvre.

L'exécution de ces opérations entraîne, sur une courte durée, l'intervention d'une multitude de prestataires (collectivités, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux...). Afin de garantir la réussite de ce projet et le respect des plannings, la coordination de tous ces intervenants sur l'ensemble des sites est une nécessité.

Le comité de pilotage ORU a décidé de mettre en place une mission d'OPCU (ordonnancement des tâches, pilotage des actions, coordination des acteurs pour les projets urbains) qui est un outil d'aide à la coordination opérationnelle des projets urbains.

Les objectifs de l'OPCU sont d'optimiser et de sécuriser la mise en oeuvre du projet, par une plus grande efficacité de sa gestion. Cela se traduit par :

- l'optimisation de la coopération des maîtres d'ouvrages, des équipes locales et des financeurs,
- la garantie d'une bonne coordination des différentes opérations et par extension, des tâches qui les composent,
- le respect des délais, donc aussi la maîtrise des coûts et celle de la programmation prévue dans la convention ANRU

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, et sous maîtrise d'ouvrage ComAGA.

L'estimation de cette prestation est de 478 400 € TTC (400 000 € HT) sur cinq ans.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 8 mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

**Je vous propose**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal à l'article 2031 – sous fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 avril 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 avril 2007</b>